



DÉCISION n° 2026/03/0701

République française  
Département du Gard  
**Commune de Vauvert**  
**Direction de la culture  
et de l'événementiel**  
**D-2603-001511**

**Objet :** Convention de bon déroulement du concours d'abrivado sur la commune de Vauvert avec la manade Milla - Mas de la Comtesse.

Le maire de la commune de Vauvert,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

**VU** la délibération n°2026/03/037 en date du 03 avril 2026, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé ;

**VU** l'arrêté n°2026/03/0742 en date du 25 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Nolwenn Grau, adjoint au maire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de conclure une convention de bon déroulement de traditions taurines sur la commune de Vauvert avec la manade Milla - Mas de la Comtesse en vue de la journée du concours d'abrivado 2026

## DÉCIDE

**Article 1 :** Une convention est conclue avec la manade Milla - Mas de la Comtesse, représentée par Madame Stephanie Milla, pour le bon déroulement du concours d'abrivado sur la commune de Vauvert.

**Article 2 :** La dépense d'un montant de 750,00 € TTC sera imputée au budget annexe des festivités de l'année en cours au chapitre 011, compte 6232, fonction 311, service 0240

**Article 3 :** La direction générale des services et Monsieur le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le - 6 MAI 2026

Pour le maire,  
L'adjoint délégué aux festivités



Nolwenn Grau

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....- 6 MAI 2026
- sa notification le.....
- sa publication le.....- 6 MAI 2026.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
la directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

